

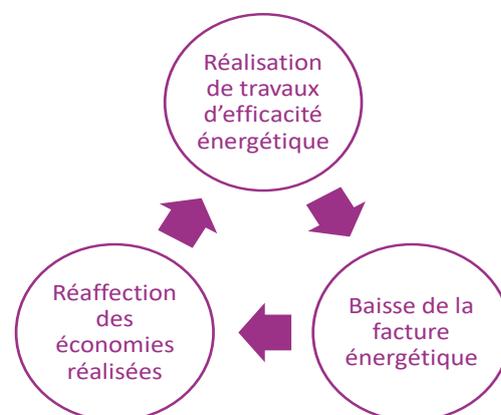
L'INTRACTING



Comment fonctionne le dispositif d'Intracting ?

Le dispositif d'Intracting repose sur un fonctionnement en interne de la structure gestionnaire d'un patrimoine immobilier. Il vise à financer des actions d'efficacité énergétique selon un principe auto-portant. Les économies financières générées grâce aux travaux d'économies d'énergie sont réinvesties dans de nouveaux projets d'efficacité énergétique, l'objectif étant de pouvoir enclencher un cycle vertueux. La Banque des Territoires propose plu-

sieurs mécanismes d'Intracting aux collectivités pour mettre en oeuvre rapidement des actions d'efficacité énergétique. **L'intracting sécurisé** est adossé à la mise en place d'un Contrat de Performance énergétique (CPE). **L'intracting mutualisé** quant à lui permet de rassembler plusieurs collectivités qui bénéficient du dispositif d'avances remboursables : le remboursement est ensuite partagé entre les différentes collectivités.



Qui peut mettre en place ce dispositif ?

Tous les gestionnaires de patrimoines publics peuvent mettre en oeuvre une démarche d'Intracting, y compris via le dispositif proposé par la Banque des Territoires : collectivité territoriale (Commune, EPCI, Département, Région), établissements d'enseignement supérieur, établissements de santé, etc.

Comment financer la rénovation des bâtiments tertiaires avec l'Intracting ?

L'Intracting concerne l'ensemble des travaux d'optimisation et de rénovation énergétique permettant des économies à court et moyen termes, notamment les travaux portant sur les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire (ECS), de ventilation et de régulation.

Comment en bénéficier ?

Le dialogue doit être engagé entre le service financier, les services techniques et le service en charge de l'immobilier et de l'énergie. Pour bénéficier du dispositif de la Banque des territoires, il est nécessaire de prendre contact avec l'antenne régionale de cette dernière.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF INTRACTING PORTÉ PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES : [HTTPS://WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR/INVESTISSEMENT-DANS-LA-RENOVATION-DES-BATIMENTS-DISPOSITIF-INTRACTING](https://www.banquedesterritoires.fr/investissement-dans-la-renovation-des-batiments-dispositif-intracting)